

membres de Solidarité qui jugèrent utile de jouer le rôle de gouvernement parallèle, ce qu'aucun gouvernement digne de ce nom n'aurait pu tolérer.

Dans de telles conditions, et de concert avec la menace d'une intervention soviétique, l'armée n'avait d'autre choix que d'imposer à la Pologne la loi martiale du 13 décembre 1981. Ce sont également ces conditions qui ont justifié d'intenses efforts de réforme, parallèlement à la prise du pouvoir par les militaires.

### Les réformes politiques

Le "Parti communiste polonais" (POUP) n'est plus, pour le moment, la force politique dominante. C'est le gouvernement militaire qui a pris les rênes du pouvoir. Même le Parlement (Sejm) a acquis une certaine crédibilité auprès de la population, en tant qu'organe intermédiaire. À la suite des pressions exercées par Solidarité, on rapporte que des élections ont eu lieu pour toutes les fonctions officielles du Parti et que 200 000 membres ont été exclus du POUP, dont 4 000 pour corruption. On m'a dit qu'à ce jour quelque 300 personnes avaient été condamnées.

On remarque que, même dans les milieux officiels, on s'entend pour effectuer une réforme fondamentale des institutions. L'Institut des problèmes fondamentaux du marxisme-léninisme auprès du Comité central du POUP a publié les conclusions de cinq conférences portant sur les causes de la crise polonaise. Son directeur, M. Jerzy Wiatr, a écrit que:

À mon avis, c'est précisément l'absence de réforme du système économique et politique qui a fait que la crise de 1956 n'a pas été la dernière. Sans restructuration véritable, l'économie n'a pu atteindre la productivité nécessaire pour satisfaire les besoins des consommateurs et les aspirations toujours croissantes de la population; celle-ci a progressivement perdu la confiance qu'elle mettait en l'État. L'absence de garantie institutionnelle de la démocratie, tant au sein du gouvernement que du parti, a engendré, peu à peu, un lent retour vers la centralisation bureaucratique . . . Puis sont apparues des distorsions bureaucratiques et technocratiques, avec l'extension des privilèges des dirigeants, pour ne pas dire de leur corruption, surtout après 1970.

C'est pourquoi le général Jaruzelski a décidé d'instituer des comités de réforme économique, politique et constitutionnelle. Il a promis de ne prendre aucune mesure socio-économique sans avoir recours, préalablement, à des consultations poussées.

Un nouveau tribunal d'État a été créé afin d'étudier les abus de pouvoir des hauts fonctionnaires et un tribunal administratif a été chargé d'examiner les accusations portées par les citoyens contre les gestionnaires. On a instauré un conseil social et économique chargé de donner son opinion sur certains projets de loi. C'est le Parlement qui a créé ces organismes et qui en a aussi choisi les membres.

Le POUP, les regroupements catholiques et les partis secondaires du Parlement ont soutenu une nouvelle coalition gouvernementale nommée